

Règlement du Trophée Loire-Forez

Article 1. Calendrier

Le Trophée Loire-Forez se déroulera sur le circuit de Bicêtre, en deux épreuves :

- Le 9 mars 2025 Trophée Loire-Forez / Montbrison.
- Le 14 septembre 2025 Trophée Loire-Forez / Savigneux.

Article 2. Organisation

L'AS Karting Puma Forez organise suivant le calendrier de l'article 1, les épreuves comptant pour le Trophée Loire-Forez 2025. Chaque épreuve sera organisée sur une journée sur le format Course Clubs, conformément aux règlements technique et sportif CIK/FIA en vigueur, aux annexes sportives et techniques FFSA en vigueur et au présent règlement particulier.

Article 3. Pilotes admis

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence FFSA de Compétition ou d'Entrainement ou d'un Titre de Participation National Course Club Karting, ou d'un Titre de Participation Annuel National Ecole Française de Karting.

Article 4. Droits d'engagements

Le montant des engagements pour chaque épreuve est fixé à 60,00 €.

Article 5. Catégories admises

Catégories fédérales :

- Minikart
- Mini 60
- Minime, Cadet (ancienne et nouvelle motorisation)
- Nationale
- Sénior — Master — Gentleman
- KZ2 - KZ2 Master - KZ2 Gentleman

Article 6. Cohabitation des catégories

La cohabitation des catégories sera conforme à l'article 6.5bis de l'annexe sportive FFSA 2024. Pour mémoire :

- Groupe 1 : Minikart EFK
- Groupe 2.1 : Minime, et Mini 60
- Groupe 2.2 : Cadet uniquement
- Groupe 3 : Karts de 28 chevaux maximum, autres que ceux des groupes 1 et 2. Pneus pluie autorisés.
- Groupe 4 : Karts de 40 chevaux maximum (DD2 compris), autres que ceux des groupes 1, 2 et 3. Pneus pluie autorisés.
- Groupe 5 : Karts 175cc maximum avec boîte de vitesses. Pneus pluie autorisés.

Un classement séparé du groupe 5 pourra être établi comme suit, suivant le nombre d'engagés:

- Groupe 5C réservé aux pilotes confirmés
- Groupe 5E réservé aux pilotes néophytes

Les poids des catégories seront les poids indiqués dans l'annexe technique FFSA en vigueur. Particularités : le poids appliqué pour le groupe 4 sera celui de la catégorie senior, le poids appliqué pour le groupe 5 sera celui de la catégorie KZ2.

Compte de tenu de la mixité du matériel admis par groupe, les pneumatiques autorisés dans le groupe seront en priorité ceux prévus dans la catégorie selon règlement technique FFSA ou par le règlement de la coupe de marque concernée. Dans aucun groupe, les pneus « gommes tendres » ne seront autorisés (Véga blanc par exemple). L'équivalence de pneumatique devra être validé par les commissaires techniques.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

Essais chronométrés	6 minutes
Distance minimale manche qualificative :	5 minutes + 1 tour
Distance minimale pré-finale :	7 minutes + 1 tour
Groupes 1 et 2	6 minutes + 1 tour
Distance minimale finale :	10 minutes + 1 tour
Groupes 1 et 2	8 minutes + 1 tour

Classement du Trophée : Le classement de chaque pré-finale et de chaque finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

20 points au 1 ^{er}	11 points au 4 ^{eme}	5 points au 7 ^{eme}
16 points au 2 ^{eme}	9 points au 5 ^{eme}	3 points au 8 ^{eme}
13 points au 3 ^{eme}	7 points au 6 ^{eme}	2 points au 9 ^{eme}
		1 point au 10 ^{eme}

Le classement du Trophée sera établi à partir de la somme des ponts acquis.

Article 11. Remise des prix

Une remise de coupes sera effectuée le soir de chaque épreuve.
Pour prétendre à son lot le pilote devra être présent à la remise des prix.

Article 12. Officiels

Les officiels seront désignés sur le règlement particulier de l'épreuve déposé à la FFSA.

Article 13. Contrôle Antidopage

Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais.